



ASSOCIATION

Henri Pézerat

Travail • Santé • Environnement

www.asso-henri-pezerat.org

Maison du Citoyen et de la Vie Associative, 16 rue du Révérend Aubry, 94120 Fontenay-Sous-Bois. Tél. : + 33 6 76 41 83 46 - assohp@gmail.com

Assemblée générale des vendredi 17 et Samedi 18 novembre 2023

Maison du Citoyen et de la vie associative, Fontenay-sous-Bois

Rapport moral

Les excusés et accueil de nouveaux venus

Je ne vais pas pouvoir citer tous ceux et celles qui ne peuvent être là. Quelques absents m'ont demandé de dire combien ils auraient aimé être avec nous : Josette Roudaire, Paul François, Jocelyne Carbonnier, Bernard Bouché, Guy Rousset (UL CGT Annonay) et le collectif des ex-salariées Tetra, Christian Micaud, et bien d'autres. Nous sommes heureux d'accueillir Laurence Doire.

Remerciements

L'association Henri Pézerat remercie la municipalité de Fontenay-sous-bois et surtout Sophie Bourgouin et toute l'équipe de la Maison du Citoyen qui nous accueillent et permettent à l'association d'être ainsi ancrée dans la réalité locale de la ville et du Val-de-Marne.

Rappel des buts de l'association inscrits dans les statuts

« Henri Pézerat était convaincu que l'on ne peut séparer production de connaissances et action militante pour la santé, la vie, la justice, la dignité de tous ceux mis en péril par un développement économique dénué de tout respect de la vie humaine.

L'association a pour but d'agir, par tous moyens légaux, tant localement qu'à l'échelle nationale ou internationale, pour la défense de la santé des personnes en lien avec le travail et l'environnement, notamment par

- la création et l'animation d'un réseau d'échanges d'expérience et d'aide aux luttes sociales ;
- l'enrichissement et la mise en valeur de l'important fonds documentaire, que l'association maintiendra indivisible, qu'Henri PEZERAT a constitué durant toute son activité de scientifique militant ;
- l'action en vue de la mise en œuvre d'une politique de prévention et de santé publique de nature à combattre les risques d'atteinte à la santé physique et psychique ;
- l'accompagnement de victimes ou représentants des victimes subissant des atteintes à leur santé en lien avec leur travail et l'environnement.

L'association pourra également ester en justice aussi bien en France, qu'au niveau international tant pour la défense de ses intérêts propres que pour celle des intérêts collectifs qu'elle s'est donnée pour objet. »

I - Les enjeux des luttes menées par l'association Henri Pézerat

En introduction de ce rapport moral, il est important de s'arrêter un instant sur les enjeux des luttes que nous menons. L'année 2023 a été profondément marquée par un mouvement social d'une ampleur inédite de lutte pour tenter de barrer le chemin à une réforme des retraites indécente, injuste, et contraire à tous les droits conquis, de haute lutte, depuis des décennies. Ceci à l'heure où les travailleuses et travailleurs victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles (en particulier les cancers), de plus en plus nombreux, voient leur retraite amputée par la maladie, les traitements, la mort. Aujourd'hui l'amiante, les pesticides, la radioactivité, les perturbateurs endocriniens, les PFAS (polluants éternels) et bien d'autres substances toxiques rendent malades et tuent quotidiennement des milliers de travailleuses et de travailleurs, avant même qu'ils aient pu accéder à la retraite.

Nous devons revendiquer le droit à la retraite anticipée avant 60 ans pour toutes celles et ceux qui subissent l'exposition à des substance cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques. Le mouvement social des victimes de l'amiante avait obtenu le droit à la cessation anticipée de l'activité des travailleurs de l'amiante. Ce droit aurait dû depuis longtemps être étendu à toutes les victimes de substances toxiques. La lutte contre la réforme des retraites a cependant donné une certaine visibilité à la réalité des accidents du travail et, dans une moindre mesure, des maladies professionnelles. Mais de réelles menaces se sont faites jour avec la remise en cause des droits à une juste indemnisation des préjudices dans le cadre des procédures en faute inexcusable de l'employeur. Avec les avocats, l'association a œuvré auprès des députés pour faire obstacle à l'article 39 du PLFSS 2024. Néanmoins, la menace d'une telle remise en cause demeure, alors même que les organisations syndicales, en tant que partenaires sociaux, ne se sont pas démarquées des positions patronales à ce sujet. L'association Henri Pézerat a lancé un appel solennel aux organisations syndicales pour que celles-ci se mobilisent pour les droits des victimes d'AT-MP à la faute inexcusable de l'employeur <https://blogs.mediapart.fr/association-henri-pezerat/blog/201123/maladies-professionnelles-appel-aux-organisations-syndicales-renoncez-detruire-le-dro>

En mars 2023, le *Collectif familles stop à la mort au travail*, nouvellement créé, a interpellé le ministre du Travail. Ce Collectif qui regroupent les familles de travailleurs morts dans des accidents de travail se bat ***Pour une vraie politique de lutte contre l'employicide !*** Employicide.... Ce mot fait écho à ce pourquoi nous nous battons : **le droit à ne pas perdre sa vie à la gagner !** Les accidents graves et mortels par non-respect des règles élémentaires de sécurité, isolement, pression temporelle tendent à se multiplier, comme sur le chantier du Grand Paris qui a vu se multiplier les drames. La démarche de mobilisation du 26 avril 2023 a fait écho à la lutte des familles concernées. Cette lutte rejoint celles menées contre les cancers du travail par de nombreux collectifs membres de l'association Henri Pézerat.

Malgré les échecs, les difficultés, les procédures interminables, nous devons aussi continuer nos actions pour que soit brisée l'impunité des criminels en col blanc. L'institution judiciaire et ceux qui la dirigent ont une responsabilité écrasante dans le refus de juger les crimes industriels. Nous devons revendiquer encore et toujours le droit à la justice et le refus de ce permis de tuer que se sont acquis, industriels, employeurs et même l'Etat.

Gramsci, philosophe italien emprisonné par les fascistes, disait « je hais les indifférents ! » L'indifférence des classes dominantes n'a peut-être jamais été aussi nuisible et visible, tandis que les victimes, elles, demeurent invisibles. La décision européenne de ré-autoriser le glyphosate pendant encore dix ans est une insupportable violence faite aux victimes, dont des enfants.

II - Notre activité

Au cours de l'année 2023, les collectifs adhérents de l'association ont poursuivi leur action, avec des mobilisations locales devant les tribunaux en lien avec les avocats du cabinet TTLA, pour les reconnaissances en faute inexcusable de l'employeur, pour le préjudice d'anxiété, devant la justice pénale. Car il faut aller en justice pour obtenir le respect de ce droit fondamental à ne pas être mis en danger dans le travail ou dans la vie familiale et de voisinage. Ces actions nous en avons longuement parlé lors des AG, à Fontenay-sous-bois et à Nantes.

Lutte du collectif des anciens.ne.s salarié.e.s de l'entreprise Tetra Medical

Nous accueillions pour la première fois à l'AG de juin 2023 à Nantes, **Guy Rousset**, de l'**UL-CGT d'Annonay** (Ardèche). Depuis l'automne 2022, il accompagne le collectif des anciens.ne.s salarié.e.s de l'entreprise Tetra Medical, entreprise dont la production consistait en la stérilisation de dispositifs médicaux à l'oxyde d'éthylène, un cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR). L'entreprise a fermé ses portes en février 2022. Guy a re-tracé l'alliance qui s'est rapidement formée entre le collectif, l'UL-CGT, le cabinet d'avocats TTLA et l'association Henri Pézerat (voir le dossier sur le site de l'association <https://www.asso-henri-pezerat.org/les-salaries-de-tetra-medical-victimes-dune-exposition-a-une-substance-hautement-toxique/>). Une travailleuse atteinte de cancer du sein a été reconnue en maladie professionnelle. Une action en faute inexcusable de l'employeur est en cours. D'autres demandes de MP ont également été déposées. Des demandes auprès du FIVP (Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides) pourraient, dans les mois qui viennent, concerner les enfants dont les parents ont été exposés à l'oxyde d'éthylène dans leur activité de travail à Tetra Medical. Deux audiences aux Prud-hommes ont été fixées au 21 novembre 2023 et 12 décembre 2023 concernant le préjudice d'anxiété demandé par 140 ancien.ne.s salarié.e.s environ. Enfin, une enquête pénale est en cours au pôle santé publique de Marseille, à l'initiative du procureur.

Guy a évoqué le droit à la cessation anticipée d'activité qui devrait concerner non seulement les travailleurs contaminés par l'amiante mais tous ceux et celles victimes d'exposition à des substances toxiques, ce qui pourrait devenir une revendication portée par l'ensemble des collectifs syndicaux adhérents de l'association Henri Pézerat, et l'association elle-même.

L'engagement de l'association se poursuit aux côtés du collectif et de l'UL-CGT pour obtenir un suivi post-exposition et post-professionnel digne de ce nom, non seulement pour les travailleuses et travailleurs, mais aussi pour les enfants de ceux-ci, compte tenu des atteintes d'enfants Tetra déjà identifiées par le Collectif.

Lutte des irradiés des armes nucléaires de l'Ile Longue

Francis Talec, André Guengant et Pierre-Jean Bihannic ont expliqué les difficultés rencontrées par le collectif face au ministère de la Défense qui, en appel, remet en cause le préjudice d'anxiété pour exposition aux rayonnements ionisants (nécessité éventuelle pour les plaignants de rembourser les sommes obtenues). Concernant les demandes de maladies professionnelles, le CRRMP de Brest a rendu plusieurs avis favorables dans les cas de cancers non inscrits au tableau MP n°6. Cela semble montrer une évolution de cette instance, plus favorable aux victimes.

Vendredi 27 octobre 2023, l'antenne des irradiés des armes nucléaires de l'association Henri Pézerat a tenu une assemblée générale. Une soixantaine d'adhérents et adhérentes se sont réunis pour faire le bilan des dix années de combat de cette antenne créée en 2013. Le Collectif qui coordonne l'action est constitué d'anciens militants syndicaux de la DCN (devenue DCNS puis Naval Group). Les actions en justice sont menées en lien avec le soutien de **Cécile Labrunie et Hermine Baron**, avocates associées du cabinet TTLA. Des interventions de Francis Talec, Cécile Labrunie et Annie Thébaud-Mony ont permis de mesurer le chemin parcouru mais aussi les obstacles rencontrés et injustices vécues. Certaines victimes et/ou leurs proches ont témoigné des souffrances endurées, mais aussi de l'inhumanité et de l'injustice ressenties comme une forme de violence, de la part des institutions. L'assemblée a affirmé la volonté collective de poursuivre la lutte pour la justice, concernant les victimes, et pour la prévention, concernant les actuels et futurs travailleurs de l'Ile Longue. Un appel a été lancé à ce sujet en direction des organisations syndicales. <https://www.asso-henri-pezerat.org/assemblee-generale-des-irradies-des-armes-nucleaires/>

Francis et André ont souligné l'importance de garder la mémoire de leur lutte. Ils ont sollicité Inès Léraud (voir les Algues Vertes). Une réflexion collective de l'association est en cours pour contribuer à cette mémoire des luttes.

Lutte de l'UL-CGT Issoire et du CAPER Puy-de-Dôme

Jocelyne Carbonnier (ancienne salariée et secrétaire CHSCT de l'entreprise Constelium, ex Pechiney), **UL-CGT Issoire** et **CAPER-Issoire** a expliqué l'action menée pour la reconnaissance d'un travailleur atteint de la maladie de parkinson en lien avec l'exposition au manganèse (tableau de MP n°39). Elle a souligné les problèmes de santé identifiés mais non répertoriés, survenant dans le contexte de travail de nouveaux procédés de production en sidérurgie (fabrication d'alliages aluminium-lithium + beryllium).

Jocelyne a demandé que des membres de l'association Henri Pézerat explorent, en lien avec les experts GISCOP, la toxicité des différents minéraux cités ci-dessus et les règles de prévention et réparation pour en donner communication aux travailleurs de Constelium mais aussi ceux de l'ancienne entreprise Aubert et Duval des Ancizes (Puy-de-Dôme), confrontés aux mêmes difficultés.

En l'absence de **Josette Roudaire**, l'action du **CAPER Puy de Dôme** a cependant été évoquée en particulier avec la survenue de nouveaux cas de mésothéliome et cancers broncho-pulmonaires, chez des anciennes ouvrières d'AMISOL ou chez d'anciens salariés Michelin. La lutte pour la reconnaissance demeure une course d'obstacles. La reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur est régulièrement obtenue devant les juridictions. En dépit des très nombreuses fautes inexcusables reconnues, l'ouverture d'un procès pénal a été refusée aux victimes qui avaient porté plainte et s'étaient constituées partie civile. L'injustice est flagrante mais le combat associatif et politique des AMISOL se poursuit <https://www.asso-henri-pezerat.org/amisol-a-tue/>

Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail – 28 avril 2023

Plusieurs collectifs syndicaux adhérents de l'association Henri Pézerat ont activement participé à la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, en mettant l'accent sur les luttes nécessaires concernant les accidents du travail mortels, les suicides et les cancers professionnels : Voir la nouvelle page du site consacrée à la santé des travailleuses et des travailleurs :

<https://www.asso-henri-pezerat.org/sante-des-travailleuses-et-des-travailleurs/>

A l'occasion de la journée mondiale de la sécurité au travail, l'intersyndicale du Cantal s'est retrouvée à Talizat sur le lieu de l'accident mortel survenu sur des installations Orange. La victime, Aymen Sahli, 29 ans, mourait électrocuté. Une manifestation était organisée pour dénoncer l'absence de sécurité et de formation de ce jeune technicien auto-entrepreneur intervenant en sous-traitance. <https://www.asso-henri-pezerat.org/mobilisation-a-talizat-cantal-sur-le-lieu-dun-accident-mortel-dun-ouvrier-de-29-ans/>

Pour le 20^e anniversaire de sa création et s'associant à la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail du 26 avril 2023, **l'association des Malades de la Chimie** s'est réunie en assemblée générale à Commentry (Allier). Par un communiqué, elle souhaitait attirer l'attention sur l'invisibilité des cancers professionnels <https://www.asso-henri-pezerat.org/les-victimes-de-cancers-professionnels-brisent-le-silence-et-denoncent-les-crimes-industriels/> . L'épidémie de cancer du rein, mais aussi de la prostate, se poursuit chez les travailleurs et anciens travailleurs d'ADISSEO à Commentry. S'y ajoute les cancers associés à l'exposition à l'amiante. L'association continue son action, en particulier dans le soutien aux victimes engagées dans les démarches de reconnaissance en maladie professionnelle, mais aussi dans les actions en faute inexcusable de l'employeur. Des liens continuent à exister entre l'association et le CSE (ex-CHSCT) d'ADISSEO, grâce au travail de militants actifs pour la prévention dans l'entreprise. Un bilan de l'action menée depuis 20 ans a été présentée aux adhérents, par **Gérard Barrat**, ancien médecin du travail et membre de l'association, **Christian Micaud** ancien secrétaire du CHSCT d'ADISSEO et président de l'association, et **Cédric de Romanet**, avocat des victimes. Ce bilan devrait être mis sur le site de l'association Henri Pézerat.

Dans le prolongement d'initiatives telles que les mobilisations du 28 avril, **Louis-Marie Barnier** a évoqué le projet **d'Assises de la santé au travail**. Des réserves ont été émises par plusieurs militants de l'association quant à l'investissement que représente la préparation de ces assises. Les luttes locales supposent un travail quotidien de très nombreux militants adhérents de l'association en lien avec les scientifiques et les avocats, ce qui demande du temps et constitue la démarche fondamentale de l'association. La participation à des initiatives nationales de militants de l'association est fréquente. Cependant il y a une différence entre accepter d'intervenir dans une telle initiative ou s'impliquer dans la coordination de celle-ci. Chaque collectif syndical ou associatif, chaque membre de l'association Henri Pézerat qui le souhaite peut participer aux assises qui auront lieu les 13 et 14 mars 2024 à la Bourse du travail à Paris. S'inscrire à cette adresse : <https://www.billetweb.fr/assises-de-la-sante-et-securite-des-travailleurs-ses>

Journée-débat intitulée « Santé des travailleurs et des riverains face aux risques toxiques dans le travail et aux débordements industriels. Luttes locales en pays de Loire et environs » Nantes, 9 juin 2023

A Nantes, le Vendredi 9 juin 2023, lors de la Journée-débat intitulée « Santé des travailleurs et des riverains face aux risques toxiques dans le travail et aux débordements industriels. Luttes locales en pays de Loire et environs », des luttes de collectifs, soutenues pour certaines par l'association Henri Pézerat, ont été présentées.

André Fadda, CGT, ex-travailleurs des Chantiers Navals, a témoigné de son expérience dans la création et l'animation de **l'union syndicale interprofessionnelle des chantiers navals à Saint-**

Nazaire. Il évoque l'explosion de la sous-traitance en cascade en 1999, sous l'impulsion d'un objectif idéologique de la direction des chantiers : « Briser le syndicalisme ». André évoque l'extrême dégradation des conditions de travail, le recours massif aux intérimaires, stagiaires, puis travailleurs détachés... L'amiante est un problème majeur dans les espaces de travail particulièrement peu ventilés des navires en construction. Une précarisation organisée permet à la direction des Chantiers de dégager sa responsabilité concernant les conditions de travail. La création d'un CHSCT de site, des grèves, des luttes... le film « Les prolos » (Marcel Trillat), visible sur Youtube - <https://www.youtube.com/watch?v=IrzyQWhlf2w> - rend compte de cette évolution de l'organisation du travail par la sous-traitance., avec les conséquences qui en résulte en termes d'invisibilité des atteintes liées au travail. André Fadda sera interdit de navire, du fait de son action militante pour la santé et les conditions de travail des intérimaires et sous-traitants.

Eric Tron et Michèle Picaud ont retracé l'histoire de *l'Association Pour la Protection de la Santé au Travail dans les Métiers Portuaires (APPSTMP44)*, en soulignant le rôle important des militants syndicaux à l'origine de celle-ci (Jean-Luc Chagnolleau, Serge Doussin, Christian Zimmer tous trois décédés), soutenus par Gilles Rialland de l'UD-CGT Loire-Atlantique. <https://www.appstmp.org/pages/programme-escales.php> L'APPSTMP44 peut s'appuyer aussi sur les résultats de l'enquête ESCALES coordonnée par Véronique Daubas-Letourneux (professeure à l'EHESP) et Patrick Chaumette (Pr de droit), en lien avec le GISCOP 93. Le soutien aux dockers victimes de cancers liés au travail est en train de porter ses fruits, en termes de reconnaissance en maladie professionnelle. Même si les procédures sont longues et difficiles.

David Arnould secrétaire du *Syndicat CGT de la raffinerie Total de Donges*, témoigne également de la dégradation des conditions de travail liée à la sous-traitance, avec une multitude de conventions collectives et de fortes inégalités de conditions d'hygiène et sécurité. Les accidents du travail des intérimaires et sous-traitants sont fréquents. L'exposition aux toxiques CMR les concernent aussi (amiante notamment). Une importante fuite de benzène a eu lieu sur le site, contaminant l'environnement. La question des « débordements industriels » est très préoccupante. Des contacts se prennent actuellement avec les associations environnementales.

Sébastien Delavoux, CGT-SDIS (Service Départementaux d'Incendie et de Secours), a expliqué comment, après avoir fait émerger le problème des accidents du travail, il s'attachait maintenant à briser l'invisibilité des cancers professionnels chez les pompiers. Une des questions cruciales dont il nous a fait part : les feux de forêts à l'interface avec les sites Seveso. Ces derniers ne sont pas soumis au décret sur le risque incendie. Par ailleurs, le risque amiante est évidemment très présent dans tous les bâtiments - notamment industriels (voir Lubrizol) mais pas seulement. Les pompiers en intervention sont soumis à une intense poly-exposition aux agents CMR. La CGT SDIS a porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui.

Francis Judas, de *l'intersyndicale des amiantés du Tripode* et *Ban Asbestos France*, a expliqué la longue lutte pour le droit à la prévention par l'évacuation du site, et pour les droits à réparation pour les agents ayant travaillé au Tripode, tout en agissant pour que ces droits soient également ceux de tout agent de la Fonction Publique. Outre la reconnaissance en maladie due au service, le préjudice d'anxiété a également été obtenu pour nombre d'agents contaminés par l'amiante au Tripode. L'intersyndicale a obtenu la seule étude épidémiologique de suivi d'une population de travailleurs exposée à l'amiante dans des conditions communes d'exposition, ce qui permet de recenser les conséquences de cette exposition en termes de surmortalité notamment. Outre un site très bien documenté, une BD relatant leur histoire vient de sortir au début de l'automne <https://www.les-amiantes-du-tripode.fr>.

Francis a souligné la préoccupation des réseaux militants devant la remise en cause, par les administrations, de la circulaire 2015 concernant la prévention de l'exposition à l'amiante dans les différentes Fonctions Publiques. Il lui semble important que cette situation fasse l'objet d'une expression publique extérieure aux administrations. Ce point sera repris dans le cadre de l'AG de Ban Asbestos France, ce jour dans l'après-midi.

Francis a évoqué les discussions qui ont lieu actuellement au niveau européen concernant la révision de la Directive européenne sur l'amiante. Voir aussi le dossier de l'Institut Syndical Européen : *Amiante il est urgent d'agir*. <https://www.etui.org/fr/publications/amiante-il-est-urgent-dagir>

Enfin, Francis a introduit un débat sur **la question des lieux de travail** et de la décision très présente dans la fonction publique, mais pas seulement, d'une réduction drastique des espaces de travail. Ceci soulève plusieurs problèmes dont la multiplication d'engagement de travaux, y compris sauvages, dans des locaux amiantés. Sous prétexte d'austérité et de climat, des attaques diverses dégradent les conditions de travail, en termes d'espace mais aussi de conditions sanitaires. Par exemple, il n'est plus obligatoire d'avoir l'eau chaude dans les sanitaires. S'ajoute également l'absence de normes de température en situations de canicule, alors que des malaises mortels sont survenus en raison de chocs thermiques.

François-Xavier Arouls, *Solidaire- RATP*, a témoigné de la situation très préoccupante concernant la pollution interne du réseau RATP, entraînant une contamination globale des stations et des souterrains, représentant un danger avéré pour les travailleurs et les usagers. Une plainte pénale a été déposée par l'association Respire. Mais l'action syndicale est difficile en raison des divisions entre les organisations. François-Xavier souhaite le soutien de l'association Henri Pézerat pour pouvoir reprendre l'action initiée avant l'épidémie dans le cadre du CHSCT.

Michel Besnard du *Collectif de soutien aux victimes de pesticides de l'Ouest*, a expliqué les buts et formes d'action du Collectif : lutte pour obtenir l'interdiction de tous les pesticides de synthèse ;

soutien aux victimes, qu'il s'agisse des travailleurs ou des riverains, dans l'accès aux droits à réparation. Il a insisté sur les revendications du Collectif, concernant le niveau des indemnisations, l'harmonisation des droits entre MSA et CPAM, la nécessaire responsabilisation des fabricants selon le principe pollueurs-payeurs. https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/collectif-de-soutien-des-victimes-de-pesticides-de_73502#8/48.135/-2.159

Le témoignage de Marie Thibaud, du Collectif « *Stop aux cancers de nos enfants* », concernant la mobilisation de parents dont les enfants sont atteints de cancer, nous a impressionné par sa force mais aussi la somme de souffrances que représente pour elle et les autres parents, un cancer précoce chez des enfants si jeunes. Avec la création récente d'un *Institut citoyen de recherche et de prévention en santé environnementale*, le Collectif espère avancer vers la connaissance des facteurs de risque présents dans leur environnement, ce qui devrait permettre de faire pression sur les pouvoirs publics pour des mesures effectives de prévention. La mission de l'Institut sera de soutenir l'ensemble des démarches visant à aller plus loin dans la prise en compte des pollutions multiples auxquels parents et enfants sont exposés dans le pays de Retz <https://stopauxcancersdenosenfants.fr/institut-citoyen-de-recherche-et-de-prevention-en-sante-environnementale/>. Les cancers d'enfants ne doivent rien ni au hasard ni à la fatalité. Ils résultent de politiques assassines dans le champ de la production et de l'usage des substances toxiques. Les enfants en sont les victimes et peuvent être considérés comme des sentinelles, tellement vulnérables, de l'empoisonnement généralisé que nous subissons. Or « l'obligation de subir nous donne le droit de savoir » (Jean Rostand). L'association Henri Pézerat est représentée au conseil d'administration de cet Institut et au conseil scientifique. Elle soutient l'action du Collectif Stop aux cancers de nos enfants.

Moritz Hunsmann, directeur du *Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle (GISCOPE 84)*, a présenté l'enquête auprès des patients atteints de lymphome non hodgkinien et myélome multiple, du service d'oncologie-hématologie du Centre hospitalier d'Avignon et ses premiers résultats. La question de la poly-exposition souvent évoquée dans les échanges au sein de l'association est au cœur des résultats. Une demande insistante des GISCOPI 93 et 84 auprès du ministère du Travail vise la création d'un tableau de maladie professionnelle reconnaissant les cancers en lien avec une poly-exposition professionnelle aux cancérogènes, qui faciliterait grandement la démarche de reconnaissance en MP.

Les interventions de **François Lafforgue**, avocat, du *cabinet TTLA* <https://www.ttla-avocats.com> permettent de faire le point des procédures judiciaires dans lesquelles des collectifs membres de l'association, ou l'association elle-même, sont impliqués. François Lafforgue défend la démarche d'une « audace juridique » créatrice du droit, appuyée aux mobilisations évoquées tout au long de ce rapport. De nombreux dossiers des collectifs de l'association ont pu bénéficier de la grande expérience des avocats du cabinet TTLA et de leur réflexion stratégique pour parvenir à des décisions

importantes favorables aux victimes et à la prévention des atteintes toxiques. Pour nombre d'entre elles, ces décisions font jurisprudence.

Mathé Toullier, a évoqué l'action de *l'Association des Familles Victimes de Saturnisme (AFVS)*, très sollicitée par des situations préoccupantes de contamination environnementale au plomb dans plusieurs régions, notamment les friches industrielles (Metaleurop dans le nord et à Lyon, entre autres). Avec Annie Thébaud-Mony et Benoît Martin, elle a commenté le dossier pénal concernant le plomb à Notre-Dame. L'UD-CGT Paris et l'association Henri Pézerat ont porté plainte avec constitution de partie civile. Une juge d'instruction a été désignée. Le collectif Plomb-Notre-Dame reste vigilant sur ce qui se passe sur le chantier et dans l'environnement toujours pollué de la cathédrale. La reconstruction de la flèche et de la toiture avec du plomb contribuera à la pollution chronique, mettant en danger travailleurs et riverains. <https://www.asso-henri-pezerat.org/non-a-la-reconstruction-de-notre-dame-avec-du-plomb/>

Gérald Le Corre a donné les dernières informations concernant l'instruction pénale contre Lubrizol suite à l'incendie du 26 septembre 2019. Un rassemblement a eu lieu pour le 4^e anniversaire. Même en veilleuse, le *Collectif Lubrizol* réunissant des organisations syndicales et des associations reste vigilant et actif.

Eric Dupombelle, de *l'association PRIARTEM*, a témoigné du vécu des personnes électrosensibles. Il agit en tant que syndicaliste de la CGT à l'Education Nationale pour la reconnaissance en maladie professionnelle des personnes concernées. La revendication principale est d'obtenir un abaissement de l'intensité des champs électro-magnétiques. La grande méconnaissance/indifférence entourant ce syndrome de l'électro-sensibilité conduit à des situations dramatiques. Il s'agit de risques totalement occultés.

L'association Priartem lutte pour informer et agir <https://www.priartem.fr/accueil.html>

Travail en réseau au niveau européen et international

Virginie Dupeyroux et **Annie Thébaud-Mony** ont présenté l'exposition Aulnay-sous-Amiante dans le cadre du congrès mondial sur le mésothéliome à Lille en juin 2023. A l'issue du Congrès, elles ont lancé un appel pour le bannissement mondial et pour une autre gestion de l'amiante en place. <https://www.asso-henri-pezerat.org/appele-pour-le-bannissement-mondial-et-pour-une-autre-gestion-de-lamiante-en-place/>

A l'invitation de la *Fédération des Travailleurs du Québec*, les 11 et 12 octobre 2023, **Annie Thébaud-Mony** a présenté la lutte pour la prise en compte des dangers de parafoudres radioactifs à France-Télécom, afin d'illustrer comment des syndicalistes peuvent se saisir d'enjeux concernant les

risques toxiques et trouver les alliances possibles avec les chercheurs et les juristes, en vue de la réparation et de la prévention des cancers du travail.

Celia Izoard (journaliste), *Philippe Saunier* et *Anne Marchand* ont présenté la situation catastrophique des travailleurs de la mine de cobalt (et autres minéraux toxiques tel le beryllium) de Bou Azzer au Maroc, en contrat de sous-traitance internationale avec les firmes Renault et BMW. L'association Henri Pézerat a contribué à une tribune (voir les articles de Celia Isoard et Benjamin Bergnes sur le site de Reporterre : <https://reporterre.net/Mines-au-Maroc-la-sinistre-realite-du-cobalt-responsable> ; <https://reporterre.net/Au-Maroc-une-mine-de-cobalt-empoisonne-les-oasis>)

Annie entretien des liens avec des réseaux citoyens au Brésil, en Turquie, en Belgique et au Royaume Uni.

*

* *

Deux initiatives dans le champ de la recherche et de la formation

- Création d'un Fonds de dotation pour la recherche sur les cancers professionnels

En lien avec les GISCOP, l'association Henri Pézerat et plusieurs associations adhérentes contribuent activement à la création d'un Fonds de dotation pour la recherche sur les cancers professionnels. Celui-ci devrait voir le jour au premier semestre 2024. Les associations ayant déjà adressé des contributions seront tenues informées des modalités de lancement du Fonds.

- Création d'un Diplôme Universitaire « Cancer, Travail, Environnement » à l'Université d'Avignon

En lien avec le GISCOP93 et des membres de l'association Henri Pézerat, le GISCOPE 84 lance un diplôme universitaire « Cancer, Travail, Environnement ». Ce DU s'adresse à un public varié : médecins, soignants, travailleurs sociaux, acteurs associatifs, syndicalistes, juristes, inspecteurs du travail, personnel des organismes de sécurité/protection sociale (type CPAM, CARSAT/CRAMIF, MSA), personnel des mutuelles, acteurs de la santé au travail... Les inscriptions sont ouvertes :

<https://centrenorberties.cnrs.fr/du-cancer-pro-avignon-giscope/> .

*

* *

Des publications de membres de l'association et les interventions dans des journées syndicales, scientifiques, associatives ou autre, mais aussi les mobilisations aux côtés d'autres acteurs syndicaux ou associatifs témoignent du travail en réseau mené inlassablement par les membres de l'association. Autant que faire se peut, avec Vivien Pézerat qui tient à jour le site, nous archivons ces moments-forts. Nous invitons chacun, chacune, à consulter le site Web. Pierre Pézerat continue à être sollicité pour des projections du film *Les Sentinelles*. Ce que contient ce film demeure d'une brûlante actualité.

Quelques publications récentes (voir les autres en annexe de ce rapport moral) :

Philippe Saunier, *Santé au travail et lutte de classe. Vécu et analyse d'un ouvrier syndicaliste*, Editions Syllepse, 2023

Association Solidarité Tripode, *Les amiantés du Tripode. Histoire d'une lutte*. Editions du CHT, Nantes, 2023

Participation de plusieurs membres de l'association au film « *Par la fenêtre ou par la porte* » de Jean Pierre Bloch, actuellement en salle, notamment à l'Espace Saint Michel, avec des séances programmées à Paris et en région. Le 14 décembre 2023 une projection est prévue à l'Assemblée Nationale.

III - Perspectives

Les perspectives d'action pour l'année à venir sont en continuité avec l'activité habituelle de l'association. Dans de nombreuses actions en justice, l'association Henri Pézerat intervient comme partie civile ou en soutien, notamment médico-scientifique, mais aussi dans le cadre de mobilisations devant les tribunaux. Ces actions en justice demandent des années et demandent une attention particulière afin de réunir toutes les chances de succès.

En amont des perspectives, Annie Thébaud-Mony a voulu rappeler qu'en 2024, cela fera 15 ans qu'Henri Pézerat est décédé et qu'elle même atteindra l'âge de 80 ans. Il est donc important de veiller à ce que, collectivement, l'organisation et le partage des tâches pratiques au sein du bureau et de l'équipe de coordination permettent d'anticiper les moments où elle-même ne pourra plus assurer les activités qu'elle accomplit actuellement.

En cette année 2023, les décès de deux amis dont le soutien était très précieux – André Picot, toxicochimiste, <https://www.asso-henri-pezerat.org/hommages-a-andre-picot/> et Raoul Harf pneumologue, <https://www.asso-henri-pezerat.org/adieu-a-raoul-harf/> - nous ont bouleversés. Leur absence fait prendre conscience aux membres de l'association Henri Pézerat de l'importance des alliances nécessaires entre l'action militante et le travail scientifique, pour informer et peser autant que faire se peut dans le débat public sur les diverses formes de mise en danger, mais aussi pour épauler les collectifs et les avocats dans les actions en justice. Les deux équipes GIS COP et la création du

diplôme universitaire sont et seront des pôles d'appui essentiels pour continuer dans les combats qui sont les nôtres. Nous pouvons également nous appuyer sur le travail d'information réalisé par les journalistes d'investigation qui contribuent à briser l'invisibilité des victimes des risques du travail, en particulier les risques toxiques, en informant sur les actions menées par le réseau des collectifs et association membres de l'association Henri Pézerat.

Organisation de l'activité pratique de l'association

Voici les personnes qui y contribuent actuellement :

- ***Nicole Voide***, *trésorière*, avait jusqu'à présent toute la charge de la réception des adhésions et des cotisations, de la gestion des factures et des remboursements de frais, de la tenue des comptes et de l'établissement des rapports financiers. Nicole assure également le suivi des messages reçus dans la boîte mail de l'association et transfère les messages en fonction des personnes sollicitées. Fragilisée par la fatigue visuelle à l'ordinateur, il lui est recommandé de l'éviter autant que possible. Elle demeure trésorière et garde l'ensemble des tâches de gestion des finances, d'établissement des comptes et de suivi des messages. Elle reste également disponible pour les appels téléphoniques des adhérents en lien avec les questions d'organisation.
- ***Sylvie Mieussens***, adhérente de l'association et résidant à Fontenay-sous-bois, a accepté de prendre en charge, en lien avec Nicole Voide et Vivien Pézerat, tout ce qui concerne les adhésions et les cotisations. De nouvelles modalités d'envoi seront indiquées dans le prochain bulletin d'adhésion. Une attention particulière de chacun permettra d'alléger la charge pour l'équipe.
- ***Vivien Pézerat*** tient à jour les listes d'adhérents, et alimente le site, principal outil de communication de l'association. Il contribue à l'organisation des AG.
- ***Anne Marchand***, *secrétaire*, se charge de l'enregistrement des échanges au cours des AG et adresse ces derniers à ***Stéphanie Calvin***, (www.ma-webassistante.com) pour re-transcription. Il s'agit de la mémoire des luttes. Avec ***Fanny Doumayrou***, Anne assure l'organisation pratique et l'intendance des assemblées générales.
- ***Annie Thébaud-Mony***, *présidente*, reçoit les appels téléphoniques et assure la coordination générale de l'association. Elle intervient à la demande des collectifs membres de l'association, tant dans des dossiers dans lesquels la dimension scientifique est nécessaire qu'en soutien au travail juridique des avocats. Elle rédige les rapports moraux, les procès verbaux et relevés de décisions de l'association Henri Pézerat.
- Une ***équipe de coordination*** existe depuis plusieurs années et se réunit en visio une fois par mois. Elle est constituée de représentants d'associations ou de syndicats membres de

l'association. Il est important que cette démarche se pérennise et permette d'assurer un partage des tâches.

Le bureau et l'équipe de coordination ont en charge la mise en œuvre des décisions prises en AG. Tout ce travail est réalisé bénévolement.

Annie Thébaud-Mony a souhaité exprimer en terminant une préoccupation ressentie par les membres du bureau lors des inscriptions aux AG et des appels de cotisation: il est nécessaire que chaque adhérent ait conscience que les demandes de respect des délais et de renouvellement de cotisation ont pour objectif, non de mettre la pression sur qui que ce soit, mais de permettre à l'association de s'organiser et d'organiser les AG. Merci à chacun/chacune d'être vigilant à ce sujet.

Les luttes se poursuivent

Tout ce qui précède montre l'importance de poursuivre le travail de l'association en lien avec d'autres organisations citoyennes au niveau national et international. En soutien aux luttes et à l'activité des collectifs locaux, il est essentiel de mener une réflexion de fond dans l'analyse rétrospective du travail de l'association, les points faibles, les leviers d'action nécessaires aux besoins d'aujourd'hui et visant à « armer » les luttes pour la santé en rapport avec le travail et l'environnement, pour la réduction des inégalités, pour la justice. Nous pourrions en reparler lors des prochaines assemblées générales, dont celle de Lyon en juin 2024.

**La prochaine assemblée générale de l'Association Henri Pézerat
aura lieu à Lyon les 6, 7 et 8 juin 2024
à l'initiative de l'Association Henri Pézerat
et de Solidaires-Lyon**

Ouvrages et DVD à lire et diffuser

Les livres et DVD signalés par une étoile ne sont pas faciles à trouver en librairie et peuvent être demandés à asso hp@gmail.com . Pour les autres vous pouvez les commander à votre libraire préféré, excepté Amazon.

* **Pierre Pézerat**, Les Sentinelles, DVD

* **Jean-Marie Birbès** et Marcel Le Guen, L'amiante, la pieuvre et l'ouvrier, Récits, Institut d'Histoire sociale de la FNCSBA CGT, 2021

* **Solidaires Rhone**, *Grève au Royaume des Ordures. 17 jours de lutte pour la dignité*, 2021

* **Anne Marchand** <https://editionsatelier.com/boutique/accueil/370-mourir-de-son-travail-aujourd-hui-enquete-sur-les-cancers-professionnels--9782708253926.html>

* **Philippe Saunier** :

https://www.syllepse.net/sante-au-travail-et-luttes-de-classes- r_46_i_1029.html

https://www.syllepse.net/azf-total-responsable-et-coupable- r_46_i_747.html

Benoît Martin https://www.syllepse.net/ma-fibre-syndicale- r_25_i_1040.html

Bernard Masséra https://www.syllepse.net/chausson-une-dignite-ouvriere- r_46_i_234.html

* **Eric Beynel** <https://editionsatelier.com/boutique/travail-et-luttes-sociales-/63-la-raison-des-plus-forts--9782708253483.html>

Paul François <https://www.fayard.fr/documents-temoignages/un-paysan-contre-monsanto-9782213704944>

Véronique Daubas-Letourneux, *Accidents du travail – Des morts et des blessés invisibles*, Bayard, septembre 2021.

* **Virginie Dupeyroux** *Amiante et mensonge. Notre perpétuité. Journal de Paul et Virginie*. Editions Valmont, 2021

Christian Astolfi *De notre monde emporté* <https://lebruitdumonde.com/livre/25>

Mathieu Lépine <https://www.seuil.com/ouvrage/l-hecatombe-invisible-matthieu-lepine/9782021517385>

Bernard Friot <https://ladispute.fr/catalogue/prenons-le-pouvoir-sur-nos-retraites/>

Rachid Laïreche <https://arenes.fr/livre/morts-avant-la-retraite/>

Joseph Ponthus <https://www.editionslatabletonde.fr/a-la-ligne/9782710389668>

Inès Léraud <https://www.editions-delcourt.fr/bd/series/serie-algues-vertes-l-histoire-interdite/album-algues-vertes-l-histoire-interdite>

Thomas Coutrot <https://www.seuil.com/ouvrage/redonner-du-sens-au-travail-thomas-coutrot/9782021503234>

Annie Thébaud-Mony :

* *L'industrie nucléaire : sous-traitance et servitude*, INSERM-EDK, 2000

<https://ladispute.fr/catalogue/politiques-assassines-et-luttes-pour-la-sante-au-travail/>

https://www.editionsladeouverte.fr/les_risques_du_travail-9782707178404

https://www.editionsladeouverte.fr/travailler_peut_nuire_gravement_a_votre_sante-9782707154750

https://www.editionsladeouverte.fr/la_science_asservie-9782707173690

<https://www.editions-harmattan.fr/livre->

[1-envers-des-societes-industrielles-approche-comparative-franco-bresilienne-annie-thebaud-mony-9782738409218-3116.html](https://www.editions-harmattan.fr/livre-1-envers-des-societes-industrielles-approche-comparative-franco-bresilienne-annie-thebaud-mony-9782738409218-3116.html)

Nicolas Jounin

https://www.editionsladeouverte.fr/le_cache_de_la_poste-9782348059940

https://www.editionsladeouverte.fr/chantier_interdit_au_public-9782707158420

Georges Navel <https://www.gallimard.fr/Catalogue/GALLIMARD/Folio/Folio-2-3/En-faisant-les-foins-et-autres-travaux>

Paul Faury *L'affaire du malcharbon*, Ici France-Lbris, 2022

Robert Linhart :

L'Établi Paris, Ed. de Minuit, 1978

Le sucre et la faim Ed. De Minuit, 1980

Alain Supiot <https://www.seuil.com/ouvrage/la-justice-au-travail-alain-supiot/9782021509311>

Marie-Anne Dujarier <http://www.lecavalierbleu.com/livre/idees-recues-travail/>

Thierry Ribault <https://www.lechappee.org/collections/pour-en-finir-avec/contre-la-resilience>

Kazuto Tatsuta <https://www.kana.fr/series/au-coeur-de-fukushima/>

Irène Frachon, Eric Giacometti : <https://www.editions-delcourt.fr/bd/series/serie-l-affaire-du-mediator/album-mediator-un-crime-chimiquement-pur>

N'hésitez pas à nous faire parvenir des suggestions d'ouvrages et films.